



Brèves Nouvelles

LUBERON NATURE – 42 ANS D'ACTION AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT
Association loi 1901 agréée au titre de la protection de l'environnement depuis 1979

N° 105 - Août 2009

EDITORIAL

Opération "CALAVON PROPRE"

Chacun a pu apprécier, à sa juste valeur, les milliers de fleurs de plastique blanc sale qui ont fleuri sur les rives du Calavon depuis l'hiver dernier.

Des fleurs qui ne se fanent jamais ! Un stockage de plastiques agricoles dont personne n'imaginait que la rivière puisse l'atteindre un jour... et la crue exceptionnelle de décembre qui a tout emporté et fait pas mal de dégâts.

Répondant à une suggestion de M. Didier Perello, président du syndicat de rivières, maire de Goult, les adhérents de trois associations, Luberon Nature, Bonnieux A Tout Cœur et l' A.C.C.L (Association Collectif, Coustelet, Luberon), se sont retroussés les manches.

Ce dernier lundi de Pentecôte, à 10 heures du matin, nous nous sommes retrouvés près d'une

cinquantaine, de tout âge, au bout d'un chemin qui donne accès à la rive gauche du Calavon, à mi-distance entre la route de Bonnieux et le Pont Julien. Le maire de Goult et un adjoint de Bonnieux s'étaient joints au groupe.

Equipés de notre bonne volonté d'une part, de gants et de grands sacs poubelles noirs fournis par la mairie d'autre part, nous nous sommes mis au travail le long des deux rives de la rivière, en amont et en aval de notre lieu de rassemblement. Et même au fond de son lit !

A midi, les trente grands sacs étaient pleins de plastiques, et bien tassés. En prime nous avons remonté

quatre gros morceaux de carcasse de voiture, deux énormes pneus d'engin, un matelas deux places et quelques autres curiosités métal-liquides qui ne devraient pas trouver place dans le lit d'une rivière.

Ainsi sur une bonne centaine de mètres (seulement, hélas...) le Calavon était redevenu présentable.

Devant l'enthousiasme général nous recommencerons une telle opération en septembre.

Et comme, suivant l'adage, il vaut mieux prévenir que guérir, nous allons nous attacher à ce qu'un tel

désastre ne se reproduise plus. Il est quelquefois (souvent...) reproché aux associations de protection de l'environnement d'être toujours sur la défensive, d'être des empêcheurs de danser en rond. Oui, c'est souvent le cas. Quand on protège, on protège toujours "contre" quel-que chose ou "contre" quelqu'un.

C'est pourquoi cette opération "Nettoyage du Calavon" nous a particulièrement tenu à cœur. Quand l'occasion se présente, nos associations savent se mobiliser "pour" quelque chose.

J. DAUM
vice président





SOMMAIRE

EDITORIAL

Opération "Calavon Propre" 1

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La haute vallée de l'Aiguebrun 4

La préservation des paysages et du patrimoine -- De la
démocratie au totalitarisme -- 5

Comment les contribuables subventionnent les promoteurs
de résidences de tourisme..... 8

VIE LOCALE ET ASSOCIATIVE

Assemblée générale..... 11

CONFERENCE-DEBAT

Energies renouvelables ou énergies propres de la
planète au Luberon 19

La force d'une association, ce sont ses membres

Luberon Nature, qui agit au niveau national ou au sein des commissions départementales ou auprès du Parc naturel régional du Luberon, se fait le porte-parole de ses adhérents, qu'ils soient associatifs ou individuels.

Qu'il s'agisse d'urbanisme ou d'environnement, apportez nous votre participation : les informations disponibles dans vos villages et dans les mairies.

C'est avec vous que se juge notre efficacité.



Place du Village - 84220 GOULT

Tél / Fax : 04.90.04.51.56

E-mail : luberon.nature@wanadoo.fr

<http://luberonnature.monsite.wanadoo.fr>



La haute vallée de l'Aiguebrun

Restaurer le lit du torrent et de nombreux vestiges aujourd'hui enfouis sous la végétation.

La haute vallée de l'Aiguebrun recèle de nombreux vestiges de l'activité paysanne passée.

Ces vestiges sont actuellement enfouis sous une végétation très dense et la neige de février 2001 a aggravé la situation. En effet les bois morts charriés par les crues ont obstrué, par endroits, le lit du torrent.

M. Gerbault, de l'association Les Amis de Sivergues a réalisé un travail important sur le terrain et inventorié entre autres : barrages, cascades, canaux de dérivation, rigoles d'irrigation, bassins de stockage, pont en pierre. Ce travail sur le terrain a abouti par un document concernant la sauvegarde et la valorisation de ces éléments.



En 2007, le PNRL (Parc naturel régional du Luberon) a fait réaliser par un stagiaire une étude et un recensement des différents éléments du patrimoine : hydraulique, viaire (voies, chemins), rupestre, agricole.

L'étape suivante envisage les interventions à savoir : mettre à jour, restaurer et protéger ces vestiges.

Suite à plusieurs visites sur le terrain, en compagnie de M. Gerbault, Luberon Nature a considéré que la tâche, bien que très importante était dans ses possibilités, de préférence avec le soutien du P.N.R.L.

Le P.N.R.L nous a informé de sa volonté de faire de la restauration du vallon de l'Aiguebrun, de Lourmarin à Sivergues un programme de travail prioritaire, et qu'une collaboration entre Luberon Nature et le P.N.R.L ne lui paraissait pas possible.

En réponse, Luberon Nature a fait connaître au Parc son souhait d'être tenue informée et a confirmé son intention de sa participation, voire financière pour ce qui concerne la haute vallée.

E.P

La préservation des paysages et du patrimoine. *De la démocratie au totalitarisme.*

Des "élus malins", pour imposer leurs projets, tentent de neutraliser les Architectes des bâtiments de France et les associations

Depuis le 18^e siècle, quelques esprits éclairés se sont intéressés au respect et à la conservation des monuments anciens. Il a cependant fallu attendre 1832 pour que soit créé un "comité des monuments historiques" dont le premier inspecteur a été en 1835 l'écrivain Prosper Mérimée. Son activité considérable a permis de sauver et parfois de réhabiliter des vestiges inestimables. La prise de



conscience a continué à s'affirmer, en particulier parmi les gens de lettres, et c'est le 1^{er} juillet 1901, le jour même de l'adoption de la loi sur les associations, qu'a eu lieu l'assemblée constitutive de la "Société pour la protection des paysages". Le président en était le poète Sully - Prud'homme, les vice-présidents Frédéric Mistral et André Theuriot.

Cette association existe toujours sous le nom de "Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France", et le secrétaire de Luberon Nature en est le Délégué de Vaucluse.

Rares au début, les associations visant à protéger les paysages et le patrimoine se sont ensuite multipliées, aussi bien au niveau national qu'au niveau local, faisant progressivement prendre conscience au public comme aux autorités, de l'importance du problème. Celui-ci s'est aggravé dans des proportions considérables, surtout depuis 1950, à cause de l'explosion de la population et de ses activités, à cause aussi du remplacement des bras, des pioches, des pelles et des brouettes dont l'action sur l'environnement ne pouvait être que lente et limitée, par les centrales à béton, les bulldozers, les camions, et l'énergie bon marché, qui permettent de faire en un jour les dégâts qu'il fallait un an ou plus pour commettre dans le passé. Cela donnait accessoirement le temps de réfléchir et de modifier un projet quand il se révélait désastreux.

Une multitude de lois successives, essentiellement réunies dans le code rural et ceux du patrimoine, de l'environnement, de l'urbanisme et quelques autres, ont progressivement encadré ce qui était possible et institué des barrières pour éviter les dérives. Elles sont maintenant

complétées et souvent précédées par des Directives Européennes.

L'ensemble confère à l'administration la possibilité et le devoir de s'opposer aux projets inopportuns, et aux tribunaux, la faculté d'annuler les décisions illégales. Les associations, comme les citoyens, ne disposent dans ce domaine d'aucun pouvoir. Elles peuvent seulement informer l'administration et saisir les tribunaux dans des conditions strictement encadrées.

Cependant, tout cela gêne certains intérêts économiques, et par la même occasion certains élus, souvent devenus professionnels de la politique, qui se considèrent comme propriétaires de leur charge, et d'autant plus uniques détenteurs de l'intérêt général qu'ils le font coïncider avec le leur. Leur position et leurs relations leur confèrent une prise suffisante sur l'administration pour qu'ils n'aient pas trop à la redouter, mais il leur reste trois ennemis à abattre, les Architectes des Bâtiments de France (ABF), la justice et les associations.

Bien que faisant partie de l'administration, les ABF ont en effet (et c'est un cas assez particulier) le pouvoir, dans certaines zones protégées, d'imposer leur point de vue. Cela s'appelle "l'avis conforme".

Ne pouvant s'en prendre trop directement aux décisions de justice, ceux que nous appellerons "élus malins", concentrent donc leurs tentatives sur les ABF dont ils veulent absolument supprimer "l'avis conforme", et sur les associations, dont ils veulent interdire au maximum l'accès

à la justice, ce qui neutralise en partie et indirectement celle-ci.

Leur activisme est permanent mais la "crise" actuelle est pour eux bienvenue car elle leur donne le prétexte, convaincant pour beaucoup, de prétendre que l'action des ABF et celle des associations nuisent à la "reprise" et plus généralement à une croissance dont ils ne se préoccupent pas de savoir si elle est durable. Ce prétexte n'a en réalité aucune valeur parce que, par définition, une croissance indéfinie n'est pas durable, et que les actions additionnées des ABF et des associations (à travers la justice) ne peuvent malheureusement viser qu'une toute petite fraction des illégalités et des incongruités commises chaque jour vis à vis de l'environnement et du patrimoine (c'est à dire des atouts durables et non délocalisables)



Museler les associations

La loi n° 2006 – 872 du 13 juillet 2006 "portant engagement national pour le logement", dite loi ENL, et qui ne fait que confirmer une ordonnance de 2005, édicte dans son très discret article 14 (sur 112) "qu'une association n'est recevable à agir contre une décision relative à l'occupation ou l'utilisation des sols que si le dépôt

des statuts de l'association en rement à l'affichage en mairie de la demande du pétitionnaire". Cela signifie qu'il n'est plus possible de créer une association pour exercer un recours en justice, par exemple contre un permis de construire totalement illégal. Si personne d'autre ne s'y oppose, la construction se fera et sa légalité sera régularisée automatiquement au bout d'un certain temps (autre article de la même loi).

Mais cela semble encore insuffisant aux "élus malins". Le député des Bouches du Rhône Roland Blum a déposé le 4 mars 2009 une proposition de loi visant à limiter les recours "abusifs" contre les autorisations de construire, en réduisant encore l'accès à la justice aux associations qui seraient spécialement agréées pour cela (par qui et comment ?). Elles devraient de surcroît déposer pour chaque recours une caution dont le montant, fixé par le tribunal, ne pourrait être inférieur à 1000 €. Inutile de dire que les associations se battent pour éviter cette nouvelle étoile jaune qu'on voudrait leur coller.

Neutraliser les ABF

En janvier 2009, le parlement adopte une loi visant à la relance de l'économie par "l'accélération des programmes de construction et d'investissement".

dable régression dans la politique des paysages et la protection du patrimoine. Dans le délai imparti, elles auraient des chances d'y réussir. C'est alors que certains élus, plus "malins"

Préfecture est intervenu antérieurement. L'article 5 quater de cette loi prévoit la suppression du mot "conforme" dans tous les textes concernant l'avis des ABF dans les Zones de Protection du Architectural, Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P.). Cela revient à dire, que l'avis de l'ABF dans ces zones, n'étant plus que consultatif, personne n'est plus tenu de le suivre. Heureusement, le conseil constitutionnel, saisi par un certain nombre de députés et de sénateurs à l'initiative de plusieurs associations, considère que l'article 5 quater n'a rien à voir avec l'objet de la loi, et l'annule purement et simplement.

Mais nos "élus malins" ne se laissent pas abattre aussi facilement, serait-ce par le conseil constitutionnel.

Le projet de loi dit Grenelle 2, en cours de discussion au parlement, reprend la suppression de l'avis conforme dans les Z.P.P.A.U.P dans son article 14 afin, par exemple de "favoriser la pose de panneaux solaires qui ne remettent pas en cause la beauté d'un site". Qui décidera alors de cette remise en cause si ce n'est plus l'ABF ? Cette fois encore les associations se mobilisent pour obtenir, au cours de l'examen qui aura lieu en automne 2009 au parlement, la suppression de cette disposition qui constitue une formi-

que les autres décident de prendre les associations de court en déposant finalement un amendement sur le sujet au projet de loi Grenelle 1 qui doit, lui, être examiné par le parlement en

seconde lecture en juin, et dont ils savent qu'il fait à peu près l'unanimité.

C'est ainsi que l'avis conforme a été supprimé par l'assemblée nationale le 11 juin 2009. Nous ne doutons pas qu'il en soit de même au sénat, même si, à l'heure où nous rédigeons cet article la décision n'est pas encore prise. Il nous arrive de regretter que le politiquement (et médiatiquement ?) correct réserve le qualificatif "voyou" aux patrons du secteur privé...

Cette volonté persistante de certains élus vise, bien sûr, à supprimer, dans

le domaine de la protection des paysages et du patrimoine, tout contre-pouvoir légal, et certains d'entre eux considérant le simple fait de saisir la justice au sujet de l'une de leurs décisions comme un crime de lèse-majesté. Leur attitude tend malheureusement à légitimer les contre-pouvoirs illégaux que nous voyons fleurir dans la rue avec un certain succès. Un jour peut être sera-t-on amené aussi à briser ceux-ci par la force. Cela s'est déjà vu dans l'histoire, mais est-ce bien ce qu'on veut aujourd'hui dans un pays de droit ?

Comment les contribuables subventionnent les promoteurs de résidences de tourisme

Aux Beaumettes le contribuable supporte le coût de l'accès d'une résidence hôtelière à la D.900 (ex N.100)... Ou est-ce un cadeau du président du conseil général ?

Au tout début de 2008, les automobilistes, empruntant l'ex N.100, ont pu voir apparaître un chantier de construction de plusieurs bâtiments sur la commune des Beaumettes, en contrebas de la route, au lieu dit "Le Moulin Blanc". Intrigués et questionnés par plusieurs adhérents de communes voisines, nous sommes allés à la mairie où nous avons constaté que, le maire des Beaumettes avait accordé le 26 juillet 2006 un permis de construire à une société parisienne (qui était en réalité l'habillage d'un promoteur immobilier) pour "extension d'une activité existante".

Personne ne s'en était aperçu car, hélas, personne dans cette commune de 230 habitants ne consulte systématiquement l'affichage des permis de construire. Celui-ci est d'ailleurs situé, contrairement aux usages, à l'intérieur de la mairie qui n'est ouverte que très peu de temps dans la semaine. Avec un peu de peine, après avoir essuyé quelque refus, puis pris rendez vous et avoir fermement rappelé la loi au maire, nous avons réussi à consulter le dossier de qui comportait 18 chambres et un restaurant, à réaliser une résidence hôtelière de 116 chambres susceptible d'héberger 584 person-

nes, et de leur fournir tous les services nécessaires. C'est beaucoup pour une commune de 230 habitants ...

Cependant, nous n'aurions rien contre les résidences de tourisme si, dans le cadre de la région, où au moins dans celui du parc du Luberon, elles s'intégraient dans un plan stratégique visant à assurer l'avenir d'un tourisme durable, et respectant scrupuleusement la charte du P.N.R.L. Tel n'est pas le cas et nous assistons à une prolifération, sans aucune cohérence, de projets dont la seule raison est l'intérêt du promoteur et sa capacité à séduire le maire. Tant qu'il en sera ainsi, nous serons très réservés vis à vis de ces projets.

Nous avons également constaté que le permis de construire est parfaitement illégal, pour au moins deux raisons. La première est que, dans le secteur considéré, inondable, le plan d'occupation des sols interdit strictement toute construction nouvelle, alors que 4 bâtiments nouveaux y ont été réalisés. La seconde



est que l'assainissement n'était pas défini au moment de la délivrance du permis. Dans ces conditions, et bien que les services de l'Etat aient tous donné un avis favorable, il est certain que le tribunal administratif aurait annulé le permis si nous avions pu l'y déférer. Hélas, début 2008, le délai de recours étant largement dépassé, nous ne le pouvions plus.

La résidence a donc été construite et mise en service. Nous ne savons pas dans quelles conditions techniques et financières le problème d'assainissement a été traité, et nous cherchons à nous renseigner à ce sujet.

Par contre, nous venons de constater que des travaux très importants étaient en cours pour réaliser un accès sécurisé à la résidence à partir de l'ex N.100. Il est en effet évident que l'accès ancien, adapté à un faible trafic, était devenu extrêmement dangereux dans les nouvelles conditions. Cela aurait dû être vu dès l'origine par la D.D.E, et le coût des travaux aurait logiquement dû être mis à la charge du promoteur (comme pour l'assainissement).

Au lieu de cela, il semble bien que ces travaux très importants, et au seul bénéfice de la résidence, soient totalement à la charge des contribuables. En effet, à chaque extrémité du chantier, on pouvait voir un panneau rédigé ainsi :

Département de Vaucluse,
Des routes plus sûres
Claude Haut, Président du Conseil
Général, Sénateur de Vaucluse,
Travaux d'entretien

A cette lecture, on pourrait penser que Monsieur Claude Haut est le généreux mécène qui finance des travaux d'entretien d'intérêt général. Il n'en est pas ainsi, d'abord parce qu'il ne s'agit pas de travaux d'entretien mais de ce qui revient à un cadeau à un promoteur et que, d'autre part, ce cadeau est offert par les contribuables sur décision du Conseil Général. Il faut bien dire que ce dernier n'avait guère d'autre choix pour remédier à la défaillance initiale des services de l'état et de la mairie.

Dans le privé cela serait sans doute considéré comme un abus de biens sociaux. L'abus de biens publics ne serait-il pas aussi condamnable ? Mais nos élus ne semblent pas avoir la même approche et nous sommes ébahis par la bonne conscience et la naïveté avec lesquelles Monsieur Claude Haut s'en fait un titre de gloire...

Luberon Nature se propose d'adresser à Monsieur Claude Haut, en plus de Brèves Nouvelles dont il est normalement destinataire un tiré à part de cet article.

Pouvons nous espérer connaître son point de vue ?

R.S



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 3 juillet 2009

ACCUEIL

RAPPORT MORAL

- Urbanisme -

Jugements rendus

- ◆ Bonnieux, quartier du Saffranier
- ◆ Maubec

Affaire en cours

- ◆ Maubec
- ◆ Roussillon, les Huguets

- Environnement -

Actions terminées

- ◆ Goult, piste de motocross
- ◆ Cheval Blanc

Actions en cours

- ◆ Coustellet, E.B.V
- ◆ La Tour d'Aigues, nuisances sonores
- ◆ Cabrières d'Avignon, dépôt de ferrailles
- ◆ Buoux, le vallon de l'Aiguebrun

- Autres initiatives -

- ◆ Les hélicoptères
- ◆ Protection du vallon de Bonnieux, Lacoste
- ◆ Haute vallée de l'Aiguebrun

- Luberon Nature et les Pouvoirs Publics -

- Communication -

- ◆ Associations locales
- ◆ Parc et Conseil des Associations
- ◆ Commissions départementales
- ◆ Instances nationales

- Conclusion -

RAPPORT FINANCIER

ELECTION AU CONSEIL

Compte rendu

L'assemblée générale s'est tenue au château de Lourmarin. 83 adhérents étaient présents et 84 représentés. Le quorum atteint, l'assemblée a donc pu délibérer valablement.

ACCUEIL

La Présidente, Ione Tézé, souhaite la bienvenue à tous et exprime ses remerciements à madame Mead qui nous accueille au château de Lourmarin. Elle remercie également les bienfaiteurs et les mécènes, les membres du bureau et les administrateurs qui apportent leur contribution à la vie de l'association.

Quelques modifications depuis un an :

En septembre, Guy Prouvost, vice-président renonce à ses fonctions pour raisons personnelles. Jean Daum le remplace.

En octobre, Cécile Lenormand, secrétaire, nous quitte pour un poste sédentaire, Solange Baudrière la remplace.

En janvier, la mairie de Goult met fin au bail de location de notre siège, l'ancienne gare. C'était imprévu, mais ce dysfonctionnement nous permet de nous installer dès le 1^{er} avril sur la place du village dans le local de l'ancienne "maison de village".

Fin avril, Jean-Michel Bostetter, 2^{ème} vice-président démissionne pour divergences sur la stratégie de l'association.

RAPPORT MORAL

Cette année, en urbanisation pure, on voit peu de grues à l'horizon. En effet, la crise a un effet très dissuasif et les

promoteurs semblent attendre des jours meilleurs. Nous ne perdons rien pour attendre quand on mesure les encouragements du gouvernement à développer la construction.

Les activités de Luberon Nature ont été très diversifiées pendant l'année écoulée : urbanisme; protection de l'environnement; relations avec nos partenaires, élus et administrations; animations; communication.

Urbanisme

Jugements rendus

Bonnieux, quartier du Saffranier : Cette affaire initiée avec Bonnieux à Tout Cœur en 2005 et très ralentie par des reports constants du T.A de Nîmes, s'est terminée par une défaite des associations au profit de la mairie. Mais en réalité notre but est atteint, puisque l'équipe municipale de la commune, très respectueuse de l'environnement, où siègent plusieurs membres du conseil de Bonnieux à Tout Cœur, s'est engagée lors de l'élaboration du PLU, à rendre ces terrains inconstructibles dans les années à venir. L'architecte des A.B.F souhaiterait rendre ce territoire totalement inconstructible.

Maubec : 1^{ère} affaire

Initiée en septembre 2006 contre l'implantation d'un immeuble R+ 2 de 39 logements, le jugement au T.A. de

Nîmes, le 17 juin 2008, a donné raison aux associations L.N. et "La Croix Blanche".

Affaires en cours

Maubec : 2^e affaire

Dépôt d'un nouveau permis de construire avant le jugement de la 1^{ère} affaire. Actuellement au T.A. de Nîmes et reportée déjà 2 fois, jugée aujourd'hui, le commissaire du gouvernement a demandé l'annulation du permis de construire (affaire gagnée)

Roussillon, les Huguets :

Initiée au printemps 2006, avec l'association "Roussillon, le Village et ses Hameaux". Nous avons gagné la 1^{ère} manche au printemps dernier. Le promoteur a fait appel mais les relations ont changé avec la nouvelle équipe municipale. Nous sommes en harmonie avec les élus contre Mistral Habitat (logements sociaux).

A ce jour notre rôle étant celui de médiateur, un compromis doit être trouvé entre la Mairie avec les associations d'un côté, le promoteur de l'autre. Le nombre de logements, sociaux prévu de 12 devrait être réduit.

Environnement

Actions terminées

Goult, Piste du motocross :

On peut considérer comme acquise la disparition du motocross de Goult et, si cela ne s'était pas fait, nous nous sentirions responsables d'un échec. Notre intervention date du printemps 2007 pour venir en aide à l'association "les Riverains de la Gardi" qui se

battait depuis de très nombreuses années avec procès, appels, etc...

L'évolution du dossier est essentiellement liée à la mise en oeuvre de la nouvelle charte du P.N.R.L. Elle s'est déroulée en plusieurs étapes.

Procédure engagée par Luberon Nature contre 4 mesures prévues par la nouvelle charte dont la suppression de la zone nature et silence de la Gardi (cf. l'article "L.N, la conscience du PNRL" du B.N. N° 98, septembre 2007).



En mai 2008, le ministre suit l'avis du Conseil National de la Protection de la Nature (CNP) et refuse la charte aux mêmes motifs que ceux publiés par Luberon Nature.

En mai 2009, la charte est validée après que le parc apporte la modification souhaitée, à propos de la réintégration de la zone nature et silence.

En parallèle une intervention est engagée auprès des autorités de l'ordre public habilitées à l'homologation de la piste.

La décision de l'état est la fermeture définitive de la piste dans 3 ans, avec mesure transitoire, d'une seule course

annuelle jusqu'en 2011. Le P.N.R.L. et la mairie de Goult sont à la recherche d'un nouveau site.

Cheval Blanc

Dans cette affaire, nous avons rempli un rôle de conseiller et appuyé une association des voisins du site où les nuisances sonores étaient insupportables. La cour de Nîmes a rendu son verdict en faveur des plaignants, contraignant l'entreprise à construire un mur antibruit de 4 m de hauteur.

Actions en cours

Coustellet, Dossier EBV :

Au 1^{er} projet annulé, mais en appel de la part de Biomelec, succède le projet n°2 initié par arrêté ministériel du 17 juin 2008 contre lequel Luberon Nature a déposé un recours conservatoire.

La Tour d'Aigues, nuisances sonores :

Luberon Nature apporte son appui devant le Tribunal à une association qui depuis plus de 20 ans s'oppose à l'installation d'une entreprise bruyante dans un quartier d'habitations.

Cabrières d'Avignon, Dépôt de ferrailles :

Depuis 2005 des actions juridiques diverses sont engagées par la DRIRE, le F.N.E. La condamnation du responsable récalcitrant reste sans effet. La mise en demeure exécutoire est en cours.

Buoux, Vallon de l'Aiguebrun :

Un projet datant de 2008 d'aménagement du site : du bâtiment et du vallon avec logements, activités artisanales, zones industrielles.

Le fort est classé, le site protégé, le lieu dangereux, suite aux risques de chute de rochers.



Avec l'association locale "Cœur Nature" nous avons choisi de protéger la nature, défendre la biodiversité et protéger la rivière très près de ses sources. Une médiation avec étude de propositions autres que celle envisagée est engagée.

Autres initiatives

Les hélicoptères

La limitation des vols et des déposes est de la compétence des mairies et s'appuie à la fois sur la charte du P.N.R.L., sur l'arrêté préfectoral de protection biotope du 25 avril 1990 et sur les zones de nature et silence. La création d'hélistations reste interdite.

Les règles sont suffisamment confuses pour que Luberon Nature ait jugé opportun d'apporter les prévisions utiles. Bien sûr, nous sommes conscients de l'utilité des vols de sécurité, santé, incendie et du tourisme contrôlé. Les abus, par contre, ne sont pas admissibles dans un parc naturel

régional. La vigilance de chacun reste indispensable

Tous les protagonistes, maires et adhérents ont donc été destinataires d'une information appelant à être attentif dans la légalité. Cette démarche a été quasi unanimement bien accueillie.

La protection du vallon Bonnieux-Lacoste:

En harmonie avec Philippe Aramel, architecte des bâtiments de France, nous avons lancé l'idée de faire de ce vallon une Z.P.P.A.U.P. (Zone de Protection du Patrimoine Agricole Urbaine et Paysagère). Contact pris avec les 2 communes, chacun des conseils municipaux a voté l'étude qui va prendre plusieurs années. Cela se fera avec le P.N.R.L. et leurs architectes. Face au risque de modification de la loi (voir ci-après "le Grenelle de l'environnement") nous devons vraisemblablement être obligés d'étudier d'autres moyens de protection.

Haute Vallée de l'Aiguebrun

Ce projet qui nous tient à cœur fait l'objet d'un article présenté en page 4.

Luberon Nature et les pouvoirs publics

Nous sommes inquiets, très inquiets face aux mesures qui se succèdent, visant à réduire les moyens qui permettraient d'agir contre une urbanisation galopante.

Le ton a été donné par Nicolas Sarkozy à Nîmes dernier :

développement des énergies nouvelles, accélération de l'urbanisme.

EN PROJET, au motif de simplification, le code de l'urbanisme va être modifié.

MISE EN ŒUVRE de la loi du 17/02/09 facilitant les initiatives de construction :

Réduction des délais des fouilles archéologiques.

Facilités nouvelles pour la création d'unités industrielles ou agricoles

*Augmentation du coefficient d'occupation des sols (COS) + 20 %

*Assouplissement des règles en zone inondable

*Relèvement du seuil financier justifiant une enquête publique

LE GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

L'assemblée Nationale a voté le 11 juin la suppression de l'avis conforme de l'architecte des bâtiments de France en zone de protection du patrimoine agricole urbaine et paysa-gère. Ainsi la protection des bâtiments classés dans ces zones se voit réduite... En perspective des conten-tieux, devant les tribunaux adminis-tratifs.

Des pressions s'exercent pour faciliter au maximum l'implantation d'énergies nouvelles : éoliennes, champs photovoltaïques....mais dans quelles conditions ; on ne peut pas laisser faire tout et n'importe quoi !

La "Loi Blum" en gestation va limiter le pouvoir de requête des associations qui, à l'avenir, devront être agréées et procéder au dépôt d'une caution de 1 000 € avant toute requête.

Ces perspectives ne peuvent que nous inquiéter, nous conduire à être vigilant, à réagir sur le plan local mais aussi au niveau national. Luberon Nature est intervenu auprès des élus, de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Communication

Notre association, oeuvre, avec des partenaires et interlocuteurs à tous les niveaux, dans un souci d'une efficacité maximale.

Luberon Nature assure l'accompa-gnement et l'appui **d'associations lo-cales** sur le territoire du parc. Celles-ci nous apportent l'information et leur réalisme terrain. Luberon Nature apporte conseil, aide et jusqu'à l'appui en justice.

Luberon Nature a renouvelé son adhésion au conseil des associations du P.N.R.L. Le choix a été arrêté pour ne pas pratiquer la politique de la chaise vide, suivre les actions du **Parc à travers le comité syndical**, tout en gardant la liberté d'action sur des su-jets particuliers.

Depuis des années, nous sommes représentés dans les **commissions départementales** concernant la natu-re, les sites et paysages, la publicité, la faune sauvage et les carrières.

Luberon Nature est le correspondant sur le territoire du parc d'**instances nationales**.

La F.N.E (Fédération Nationale de l'Environnement)

La SPPEF (Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France)

La FNASSEM (Fédération Nationale des Associations de Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux)

En conclusion

Rappelons quelques initiatives sur le terrain

★A Noël avec R. Soulat la visite détaillée du Vieux Village d'Oppède

★Début juin, nous répondions présents pour organiser avec 3 associations une demi-journée "calavon propre", 50 participants ont réussi à ramasser une quarantaine de sacs poubelles, de débris divers, plastiques et autres. Un résultat spectaculaire qui nous incite à recommencer en septembre.

Les sujets d'action pour l'année à venir ne manquent pas. L'attention qui sera portée aux actions diverses sur tous les dossiers en cours s'accompagnera d'informations et de propositions sur des sujets d'intérêt général tels ceux évoqués ci-dessus.

Le rapport moral d'activité 2008 a été adopté à l'unanimité par l'assemblée.

RAPPORT FINANCIER

Les dépenses de 2008 s'élèvent à 40 456 €. Deux postes sont en hausse ponctuelle : la communication, avec la publication d'un n° spécial à l'occasion du centième "B.N." et les "autres dépenses" avec notre déménagement d'Apt à la gare de Lumières.

Les dépenses d'une association comme la nôtre peuvent se résumer à l'existence d'une salariée et d'un local, dont le coût global tourne autour de 35 000 €, et aux autres dépenses courantes pour environ 15 000€.

Les recettes de 2008 s'affichent comptablement à 80 452 €.

Pour les analyser, il faut tout d'abord déduire une reprise sur provision, qui n'est qu'une écriture comptable sans signification réelle et concrète. Elle est de 4 800€.

D'autre part deux rentrées exceptionnelles sont venues cette année en recette :

Un reversement de trop perçu de cotisations par l'URSSAF suite à non application de la baisse de charges sur bas salaires, pour 12 861€

Une condamnation de la société Kerry à nous verser des dommages et intérêts à la suite d'une affaire de pollution du Calavon, pour 5 021€.

Les recettes hors exceptionnelles se montent donc en 2008 à 57 860€.

Les différentes cotisations représentent 14 315€. La partie la plus importante de nos recettes provient des dons des mécènes, pour 38 007€ en 2008.

Dans le budget 2009 nous avons prévu des frais d'avocats élevés dans le cas où se présenterait une affaire importante ainsi que 10 000€ que nous pourrions consacrer à une opération de dégagement des rives de l'Aiguebrun, la plus belle rivière du Luberon. Elles sont aujourd'hui encombrées par des arbres ou arbustes morts.

En ce qui concerne les recettes, Luberon Nature ne recevra plus de subvention, ce qui lui donne une grande indépendance. Les dons n'étant pas une situation acquise, nous n'avons porté au budget que ceux

enregistrés avant l'assemblée générale.

Le rapport financier 2008 et le budget prévisionnel 2009 ont été adoptés à l'unanimité.

ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il a été procédé au renouvellement partiel du conseil d'administration de Luberon Nature dont une administratrice, Mme Lucette Torrens est arrivée au bout de son mandat qu'elle souhaite reconduire. Elle a été réélue à l'unanimité.

Deux nouveaux candidats se sont faits connaître auprès du conseil d'administration et ont été élu par l'assemblée : Mr Gérard Célestin, et Mme Danièle Dereux-Battesti. Tous deux chargées d'affaires.

Le conseil d'administration de L.N se compose désormais ainsi : Anita Cartégnie, Gérard Célestin, Jean Daum, Danielle Dereux-Battesti, Geneviève Dupoux-Verneuil, Alain Jaloux, Serge Madon, Jérôme Monod, Eléonore Pradon, Robert Soulat, Ione Tézé, Lucette Torrens, Cristal Woodward.

Siège Social

L'assemblée générale ratifie à l'unanimité la décision du conseil d'administration du 24 février 2009 de transférer le siège social à sa nouvelle adresse :

rue de la république -- 84220 GOULT



CONFERENCE-DEBAT

ENERGIES RENOUVELABLES OU ENERGIES PROPRES, DE LA PLANETE AU LUBERON

Conférence-débat présentée à l'issue de l'assemblée générale par son Excellence l'Ambassadeur William Ramsay. ancien sous secrétaire d'Etat-adjoint chargé de la politique internationale de l'énergie, ancien ambassadeur des Etats Unis, actuellement directeur du programme de l'énergie à l'Institut Français des Relations Internationales (IFRI)

Il ne nous est pas possible de publier ici le texte intégral de cette conférence, dont les lignes principales étaient les suivantes :

★ Si l'humanité laisse se poursuivre la **croissance actuelle de la consommation d'énergie**, celle-ci aura augmenté de 40 % d'ici 2030, plus de 80 % seront issus d'énergies fossiles. Le reste sera constitué par le nucléaire et les énergies renouvelables, surtout l'hydraulique et la biomasse traditionnelle, l'éolien et le solaire étant insignifiants. Les énergies renouvelables ne sont d'ailleurs pas toutes sans danger. Aujourd'hui, plus de femmes et d'enfants meurent prématurément dans les pays pauvres à cause de l'utilisation de la biomasse qu'à cause du paludisme.

★ Cette croissance de consommation sera dûe aux pays non O.C.D.E., principalement la Chine et l'Inde qui deviendront les maîtres du marché de l'énergie.

★ **Les émissions de CO²** suivent cette croissance et passeraient de 27 milliards de tonnes aujourd'hui à 42 en 2030, ce qui pourrait se traduire par un réchauffement moyen de la planète de 6°C en 2050. Ce serait un scénario catastrophe pour l'humanité. L'objectif pour 2050, c'est de revenir à seulement 14 milliards de tonnes, soit une réduction de 48 milliards en 40 ans. C'est probablement possible techniquement, mais politiquement ?

★ La moitié de cette réduction pourrait être obtenue par des **économies d'énergie**. Pour les 24 autres milliards de tonnes, il faudrait remplacer 3000 centrales à charbon par des centrales nucléaires, ou 4 millions d'éoliennes, ou cultiver de la biomasse sur 12 milliards de km² (24 fois la France).

★ En 2050, la population sera de 9 milliards d'habitants, et pour n'émettre que 14 milliards de tonnes de CO², chacun d'entre eux n'aura

droit qu'à 1,5 tonne. Actuellement, un citoyen des Etats Unis émet 19 tonnes, un européen 10 tonnes, un chinois 1,5 tonnes.



★**l'éolien** crée de nombreux problèmes plus ou moins connus. La production dépend du vent, ce qui entraîne son utilisation moins de 25 % du temps, en général au moment où l'on n'en a pas besoin. Cela nécessite des centrales complémentaire de type nucléaire, charbon ou gaz, qui produisent 3 à 4 fois plus que l'éolien lui-même, et qui obligent bien sûr à un double investissement. Le vent n'étant pas prévisible, la sécurité des réseaux est difficile à assurer. Le 4 novembre 2006, à 22 h 10, l'irrégularité de l'éolien a fait disjoncter le réseau HT allemand, ce qui s'est propagé en cascade, en France en Espagne et jusqu'au Maroc. Il a fallu 40 minutes pour commencer à rétablir la situation. Une forte croissance de l'éolien nécessiterait un renforcement considérable du réseau, c'est à dire beaucoup plus de lignes haute tension, que les populations refusent. Grâce à des subventions énormes, l'éolien est politiquement un "winner", mais il fait oublier la nécessité de développer d'autres voies, le réseau, le nucléaire, etc...

★**l'énergie solaire** est une source gigantesque.

Celle qui arrive sur terre en une heure suffirait à satisfaire les besoins mondiaux actuels d'une année. Mais les problèmes d'intermittence et la faible densité de cette énergie la rendent très difficile et très coûteuse à récupérer. En fait les zones bien adaptées à utiliser le solaire sont les steppes et les déserts situés autour des tropiques. Là, le solaire a un potentiel encore insuffisamment exploité.

★en fait, le développement actuel de l'éolien et du solaire est politique. L'Allemagne possède 39 % de la puissance éolienne et 81 % de la puissance photovoltaïque installées en Europe. Ce résultat a été obtenu par une gigantesque politique de subventions visant, non pas à assurer réellement l'approvisionnement énergétique du pays, mais à faire de l'industrie allemande de l'éolien et du photovoltaïque la première au monde qu'elle aura ensuite la possibilité d'inonder de ses technologies et de ses matériels. C'est un investissement industriel et non énergétique.

★un scénario optimiste de l'O.C.D.E. envisage de produire en 2030 l'énergie électrique par les fossiles pour 41 % (en 2006, 67 %), le nucléaire pour 18 % (en 2006, 15 %), et les renouvelables pour 40 % (en 2006, 18 %). Mais parmi ces 40 % l'hydraulique en représente 22 (en 2006, 16 %) et la biomasse 5 % (en 2006, 1 %). L'éolien n'interviendrait

encore que pour 9 % (en 2006, 1 %), et les autres renouvelables 5 % (en 2006, 0 %). C'est bien peu avec les difficultés signalées plus haut.

*En réalité, la plus importante réponse au défi climatique, de très loin, mais aussi la moins "sexy" c'est l'efficacité énergétique, autrement dit les économies d'énergie. Celles-ci sont multiformes. Les veilleuses de tous vos appareils électroniques consomment 7 % de l'électricité en France. L'éclairage représente 45 % de la consommation domestique. On peut réduire son coût énergétique de 80 % par des ampoules basse consommation...

A la fin de cet exposé, R. Soulat est invité à en tirer quelques conséquences pour le territoire du P.N.R.L et son voisinage. Il constate que ce qui vient d'être dit par M. Ramsay, avec l'autorité que lui confèrent ses activités passées et actuelles, est bien plus critique au sujet de l'éolien et du solaire que ce qu'il avait lui-même l'intention de dire.

Ses conclusions n'en sont que renforcées : ni l'éolien, ni le photovoltaïque n'ont leur place dans notre région. Malheureusement, une politique de subventions très excessives, maintenant plus élevées en France qu'en Allemagne, en favorise le développement par effet d'aubaine, et cela est en train de détruire la qualité des paysages et du patrimoine, pourtant essentielle pour l'avenir de la région. Le bénéfice escompté en contre partie est peut être politiquement intéressant, mais énergétiquement et climatologiquement dérisoire, si même il existe. R. Soulat pense par contre qu'il serait possible et utile de tenter de mettre au point une filière biomasse efficace et respectueuse des paysages en profitant des nombreuses zones inadaptées à une agriculture alimentaire existant dans le Luberon. C'est difficile et cela nécessiterait l'intervention musclée d'un organisme public, tel que le Parc, qui y trouverait une mission particulièrement positive. Nous lui suggérons cette idée.

